



L'efficacité du comité de vérification (ECV)

Demande d'admission

APERÇU DU COURS

Le programme de l'IAS intitulé « L'efficacité du comité de vérification » est conçu par des administrateurs et pour des administrateurs. Ce programme d'une journée mise sur des connaissances pratiques permettant aux administrateurs œuvrant au sein de moyennes et grandes entreprises et de sociétés cotées en bourse de mieux comprendre les enjeux et la dynamique auxquels font face les comités de vérification, d'assurer une surveillance plus efficace et de créer une valeur ajoutée. Les participants analyseront en détail le plan de travail annuel d'un comité de vérification, en mettant l'accent sur les moyens dont ils disposent, en tant que membres d'un tel comité, pour s'acquitter de leurs fonctions le plus efficacement possible tout en apportant une valeur ajoutée à leur entreprise.

Les participants à ce programme analyseront des expériences vécues et des cas concrets, des pratiques exemplaires et des questions d'actualité. Ils auront l'occasion d'approfondir des sujets auxquels sont confrontés les membres des comités de vérification, notamment :

- les changements dans les réglementations et leur incidence sur le travail des comités de vérification à l'heure actuelle;
- le rôle du président du comité de vérification et les rapports qu'il entretient avec d'autres parties prenantes du conseil et de la haute direction;
- le rôle du comité de vérification dans la surveillance et la gestion des risques;
- les relations internes clés avec, entre autres, le directeur des finances, le comité des ressources humaines/de la rémunération et le comité de gestion des risques;
- les fonctions de vérification à l'interne et à l'externe, y compris la dynamique des relations avec le vérificateur externe;
- d'autres relations externes clés, notamment avec les autorités de réglementation;
- des problèmes particuliers soumis aux comités de vérification tels que les dénonciations, les fraudes et les retraitements d'états financiers.

QUI EN PROFITERA? QUI DEVRAIT S'INSCRIRE?

Le programme « L'efficacité du comité de vérification » a été conçu à l'intention des personnes suivantes :

- les administrateurs d'entreprises privées à but lucratif et de sociétés cotées en bourse disposant d'un niveau pertinent de littératie en matière financière;
- les administrateurs de moyennes et de grandes organisations à but non lucratif, de sociétés d'État ainsi que de conseils, de commissions et de sociétés et autres organismes publics disposant d'un niveau pertinent de littératie en matière financière;
- les diplômés du Programme de perfectionnement des administrateurs IASRotman;
- les directeurs financiers et autres cadres supérieurs relevant des comités de vérification qui participent au cours avec des membres de leur comité de vérification ou de leur conseil.

* Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un cours ouvert à tous et que l'IAS se réserve le droit de limiter l'admission aux intéressés qui disposent d'un niveau d'expérience pertinent. Les places sont limitées et il n'y a aucune garantie d'admission au programme.

AVIS D'ADMISSION

Les candidats reçoivent par courriel une réponse à leur demande dans les deux semaines suivant la réception du formulaire d'admission.

ADHÉSION À L'IAS

L'Institut des administrateurs de sociétés s'est engagé à fournir à ses membres une vaste gamme d'outils, de ressources et de services visant à les aider à devenir des administrateurs efficaces et à former des conseils d'administration à rendement élevé. Si vous n'êtes pas actuellement membre de l'IAS et que vous faites une demande d'admission au ECV, le coût d'application inclut une adhésion d'un an à l'IAS.

FRAIS DE COURS

Membres en règle IAS.A : 950 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau ciaprès)

Membres actuels de l'IAS : 1 050 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau ciaprès)

Nonmembres : 1 395 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau ciaprès)

TAXES APPLICABLES : (Les taxes sont fonction du lieu de la tenue du programme et non de l'adresse des participants.)

Province	Alb.	C.B.	Man.	T.N.L.	N.É.	Ont.	Qc	Sask.
Taux de taxation applicable	5 %	5 %	5 %	15 %	15 %	13 %	14,975 %	5 %



Formulaire d'admission au programme « L'efficacité du comité de vérification »

Ville _____ Lieu (ville) de la tenue du cours _____ Date de début du cours _____

Si le cours auquel vous voulez assister est complet, souhaitez-vous que votre demande d'admission soit reprise pour le prochain cours offert?

Oui Non Si oui, veuillez indiquer votre ville de préférence : _____

PARTICIPANT

M. M^{me} D^r

Nom de famille _____ Prénom _____ Initiales _____

Nom usuel _____

COORDONNÉES AU BUREAU

Adresse municipale _____ N° du local _____

Ville _____ Province/État _____ Code postal _____

Téléphone _____ Poste _____ Télécopieur _____ Adresse électronique du participant _____

Adresse électronique de l'adjoint _____ Site Web de l'entreprise _____

COORDONNÉES À DOMICILE

Adresse municipale _____ N° d'appartement _____

Ville _____ Province/État _____ Code postal _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

Cellulaire _____

Adresse postale de correspondance : Bureau Domicile

STATUT DE MEMBRE DE L'IASMembre de l'IAS? Oui Non

Membre depuis : _____

Section régionale de l'IAS : _____ N° de membre : _____

*Si vous désirez obtenir de l'aide concernant vos informations d'adhésion, vous pouvez contacter l'IAS à l'adresse email suivante : membership@icd.ca, ou au numéro de téléphone suivant : 1.877.593.7741, poste 289

EMPLOI ACTUEL

Titre/poste actuel _____

Entreprise/organisation _____

Type d'entreprise : Ouverte à but lucratif Fermée à but lucratif Société d'État commerciale À but non lucratif (dont les sociétés d'État à but non lucratif)Taille de l'entreprise (selon le chiffre d'affaires annuel brut) : Inférieur à 500 M\$ Supérieur à 500 M\$ Supérieur à 1 G\$

Secteur d'activité (choisissez-en un parmi les choix cidessous) :

 Université et éducation Énergie Produits pharmaceutiques Publicité et marketing Divertissement et médias Services professionnels Services de comptabilité et des finances Environnement Commerce de détail et produits de consommation Agriculture et production alimentaire Gouvernement Sécurité et défense Aviation et aérospatiale Ressources humaines Tourisme et accueil Services bancaires, finances et investissements Technologies de l'information Transports Radiodiffusion et télécommunications Assurances Autre (veuillez préciser) : _____ Construction Soins de santé et soins médicaux Produits de consommation et fabrication Exploitation minière Ressources naturelles**EXPÉRIENCES DE TRAVAIL ANTÉRIEURES**

1. _____ Titre/poste	_____ Entreprise/organisation	_____ Nombre d'années de service (p. ex. de 2001 à 2009)
2. _____ Titre/poste	_____ Entreprise/organisation	_____ Nombre d'années de service (p. ex. de 2001 à 2009)
3. _____ Titre/poste	_____ Entreprise/organisation	_____ Nombre d'années de service (p. ex. de 2001 à 2009)
4. _____ Titre/poste	_____ Entreprise/organisation	_____ Nombre d'années de service (p. ex. de 2001 à 2009)
5. _____ Titre/poste	_____ Entreprise/organisation	_____ Nombre d'années de service (p. ex. de 2001 à 2009)

POLITIQUE D'ANNULATION

Un remboursement sera effectué pour les annulations transmises par écrit à l'IAS au plus tard 14 jours avant la date de début du cours. Des frais d'administration de 250 \$ (plus les taxes applicables) s'appliqueront. Aucun remboursement ni crédit ne sera émis pour les annulations reçues dans les 14 jours précédant la date de début du cours. L'intégralité des frais de cours sera facturée aux personnes qui ne se présenteront pas au cours. Si l'IAS devait annuler ou reporter un cours offert, les participants recevront un remboursement complet. L'adhésion gratuite sera révoquée en cas de remboursement.

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Pour en savoir davantage, visitez le www.icd.ca/Autre/Politique-de-confidentialite.aspx.

DÉCLARATION

Par la présente, j'atteste que tous les renseignements fournis dans la présente demande d'admission ainsi que dans tout autre document déposé à l'appui de la demande sont véridiques, exacts et complets et que tout renseignement important a été communiqué. Je comprends que, si l'Institut des administrateurs de sociétés (IAS) découvre que ce n'est pas le cas, mon association avec le cours ou mon admission ou mon inscription au cours peuvent être résiliées ou annulées après qu'un avis écrit m'ait été envoyé. Une fois inscrit au cours ECV, je comprends que je suis entièrement responsable de tous les frais y étant associés. Je m'engage à me conduire en toute intégrité, honnêteté et respect envers les membres de la communauté de l'IAS. Si on découvre que j'agis à l'encontre des valeurs susmentionnées, je comprends que je pourrai être appelé à me retirer du cours.

SIGNATURE

Signature du participant

Date

VEUILLEZ TRANSMETTRE VOTRE FORMULAIRE D'ADMISSION DÛMENT REPLI À L'ADRESSE SUIVANTE :

Institut des administrateurs de sociétés
À l'attention du responsable des inscriptions au programme ECV

2701 – 250, rue Yonge, Toronto (Ontario) Canada M5B 2L7

Tél. : 416 593-7741, poste 289

Tél. (sans frais) : 1 877 593-7741, poste 289

Télé. : 1 888 398-4794

formation@icd.ca

www.icd.ca

MODE DE PAIEMENT

- Vous trouverez ci-joint mon chèque libellé à l'ordre de l'Institut des administrateurs de sociétés.
- J'aimerais payer par : Visa MasterCard
- Membres en règle IAS.A – paiement unique de 950 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau à la page 1)
- Membres de l'IAS – paiement unique de 1 050 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau à la page 1)
- Nonmembres – paiement unique de 1 395 \$ plus les taxes applicables (voir le tableau à la page 1)

 N° de carte

Date d'expiration (mm/aa)

 Nom figurant sur la carte

 Signature du participant

Signature du titulaire autorisé de la carte (s'il ne s'agit pas du participant)

 Date

Les frais de cours sont payables au dépôt de la demande d'admission. Les personnes qui ne sont pas admises au cours recevront un remboursement.

NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE

L'Agence du revenu du Canada (ARC) exige que les organisations à but non lucratif et les établissements d'enseignement incluent un numéro d'assurance sociale (NAS) avec toutes les déclarations du formulaire T2202, « Certificat pour montant relatif aux études et montant pour manuels ». L'IAS doit fournir ces renseignements à l'ARC afin que les participants au cours reçoivent un reçu à des fins fiscales.

Si vous souhaitez fournir ces informations au moyen de notre page Web sécurisée, veuillez l'indiquer ci-dessous et visiter le <https://icd.ca/secureSIN>. Si vous n'avez PAS besoin d'un reçu à des fins fiscales, nous vous demandons de bien vouloir cliquer dans la case ci-dessous et de confirmer votre décision de refuser.

Pour de plus amples renseignements sur les nouvelles exigences de l'ARC, veuillez consulter le site Web de l'ARC.

- Envoi en ligne
- OPTION DE REFUS — Aucun reçu fiscal requis

 SIN

Signature du participant